

DELIBERATION N° 50

Programmation des animations estivales pour les jeunes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 38*

LE DEUX JUIN DEUX MILLE SEIZE

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 26 mai 2016 et sous la présidence de Monsieur Sébastien Jumel, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 23 et de la question n° 27 à la question n° 52), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 9 à la question n° 52), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 38), M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, M. PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie.

Sont absents et excusés : M. LEFEBVRE François (de la question n° 24 à la question n° 26), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, M. VERGER Daniel, M. BEGOS Yves, Mme CLAPISSON Paquita, Mme THETIOT Danièle, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme OUVRY Annie (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme JEANVOINE Sandra, Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 1 à la question n° 8).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. LANGLOIS Nicolas, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CLAPISSON Paquita à M. LECANU Lucien, M. PETIT Michel à Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André à M. BAZIN Jean (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme OUVRY Annie à Mme LEVASSEUR Virginie (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Rapporteur : M. Frédéric Eloy

Après 23 ans de fonctionnement de l'opération Bouge Ton Eté et la réalisation d'un diagnostic global de l'opération, la Ville de Dieppe a engagé une démarche de renouvellement des animations estivales auprès des jeunes du territoire. Cette démarche a été menée conjointement avec les partenaires de l'opération BTE.

Cette refonte de l'opération a vocation à permettre de ré-orienter les actions de loisirs éducatifs proposées afin qu'elles puissent s'adresser à l'ensemble des jeunes dieppois principalement âgés de 14 à 18 ans et de redynamiser le travail partenarial autour des animations estivales. Il a aussi été rappelé l'attachement de la municipalité à ce que la mise en oeuvre de ces animations estivales permette la rencontre, la mixité et la circulation des publics.

C'est dans le respect des orientations et des attentes redéfinies par la Ville de Dieppe que les structures partenaires de l'opération ont proposé des actions afin de mettre en oeuvre une programmation cohérente et diversifiée à l'intention des jeunes dieppois.

Les services municipaux de la jeunesse et des animations des sports contribuent aussi à la mise en oeuvre d'actions.

Le service jeunesse mettra l'accent sur la mobilisation des jeunes par les réseaux sociaux ainsi que les divers supports médiatiques et numériques.

Afin de répondre au mieux aux besoins et aux demandes des jeunes du territoire des animations sportives et culturelles notamment en soirée sont proposées :

Dates	Actions	Porteur de l'action
07/07/16	Journée foot autour de l'euro 2016 - Tournoi de foot - Découverte Bumble Bump	- Service jeunesse et - Service animations des sports
12/07/16	Suivi du tour de France à la Voile en bateau	- Oxygène
13/07/16	Soirée Blackminton	- MJC centre
20/07/16	Raid Sportif	- Service animation des sports
20/07/16	Soirée Fluo Urbaine (Hoverboard / Echasses Urbaines / Robot led / Graff)	- MJC Centre
21/07/16	Atelier Photo	- Diep Haven
21/07/16	Soirée au Carré	- Maison des Jeunes de Neuville
28/07/16	Sortie VTT	- Service animation des sports
29/07/16	Tournoi de Bumble Bump	- Service animations des Sports
29/07/16	Cine Night	- MJP
31/07/16	Contest skatpark (Skate / trottinette / BMX / Graff / DJ set / lots)	- Goride Asso et service jeunesse
02/08/16	Boot Camp Color	- MJN
02/08/16	Soirée Festival Color	- MJN
04/08/16	Concert à Neuville	- Oxygène
05/08/16	Gameday	- MJP
11/08/16	Atelier Photo	- Diep Haven
16, 17 et 18 Aout	Bivouac	- MJN
18/19 Aout	Stage de capoeira	- MJC

Au regard des actions retenues, des subventions sont attribuées aux différents partenaires, notamment concernant l'activité des espaces d'accueils de jeunes sur le territoire dieppois (au Val Druel et à Neuville avec la MJN, au Centre Ville avec la MJC, et à Janval avec la MJP) pour le bon fonctionnement de ces accueils

Subventions aux partenaires	
Maison des Jeunes de Neuville	18 100,00 € (dont 8 000 € au titre du personnel saisonnier pour 2 espaces d'accueil au Val Druel et à Neuville)
MJC centre	12 100,00 € (dont 4 000 € au titre du personnel saisonnier pour un espace d'accueil en centre ville)
Maison Jacques Prevert	6 550,00 € (dont 4 000 € au titre du personnel saisonnier pour un espace d'accueil à Janval)
Oxygène	2 500,00 €
Goride Asso	750,00 €

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29
- la délibération n° 64 du 28 mai 2015 relative à l'opération « Bouge ton été » 2015

Considérant l'avis de la commission n° 2 en date du 24 mai 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'accorder aux partenaires de la mise en œuvre des actions estivales, les subventions figurant au tableau ci-dessus (Fonction 422 Nature 6574,40 Service PA41),**

Concernant les subventions sur actions, il est convenu que 70% soient versés à la signature de la convention et le solde au vu des factures présentées après la réalisation de l'action.

- **d'autoriser M. le Maire à signer les conventions correspondantes avec les partenaires.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien Jumel

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire